



Regards sur

l'agriculture

morvandelle

dans six cantons du Morvan
entre 1988 et 2000

l'agriculture

Même si la démarche peut paraître tardive, il est tout naturel que « Vents du Morvan », émanation d'un groupement d'associations culturelles, mais aussi économiques (le GLACEM) se fasse l'écho de la réalité morvandelle.

Le choix a été fait de saisir certains aspects de l'agriculture de six cantons. Ceux de Château-Chinon, Montsauche, Lormes pour la Nièvre, serviront de témoins alors que Saulieu, Saint-Léger-sous-Beuvray et Quarré-les-Tombes, représenteront respectivement la Côte-d'Or, le Saône-et-Loire et l'Yonne...

Cette étude ne se présente pas comme exhaustive (des territoires ne sont pas cités), et toutes les données statistiques n'ont pas été retenues. Le choix a été fait de ne garder que les plus significatives à nos yeux. Il s'agit donc ici d'une information qui appelle sans doute des débats. Nous avons bien conscience de ses limites. Nous nous contenterons donc de n'en faire que des commentaires plutôt que des analyses et nous nous garderons bien de généraliser.

Cantons	Château-Chinon				Lormes				Montsauche				Saulieu				Saint-Léger				Quarré-les-Tombes			
	Exploitations		Superficies		Exploitations		Superficies		Exploitations		Superficies		Exploitations		Superficies		Exploitations		Superficies		Exploitations		Superficies	
Evolution de 1988 à 2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000
Blé tendre	105	40	224	112	135	61	466	390	123	16	132	34	120	64	366	420	128	57	292	170	84	46	189	221
Orge et escourgeon	88	20	178	63	131	48	416	243	66	27	122	72	140	69	529	309	88	34	154	79	74	38	203	154
Maïs, grain et semence	2	1	5	4	7	1	67	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	0	8	0	0	0	0
Total céréales	183	114	1026	873	185	98	1505	1084	220	128	1139	930	215	131	1945	1635	169	110	1021	855	127	75	942	818
Prairies temporaires	156	119	1083	2779	165	90	938	2042	171	113	1500	1416	111	78	834	980	130	106	1121	3075	61	15	948	337
Fourrage	160	121	1189	2911	179	95	1180	2162	186	113	1611	1519	153	85	1288	1203	140	106	1322	3270	82	34	1315	468
Superficie toujours en herbe	309	208	12405	11268	267	179	9869	7734	290	187	7479	7831	265	182	9670	8925	217	160	9779	7320	170	125	6097	6950
Pommes de terre	8	0	2	0	0	2	0	0	9	0	4	0	11	2	2	1	87	1	16	0	3	1	4	1
Superficie agricole utilisée	315	209	14692	15090	273	186	12675	11187	296	192	10295	10405	276	184	13068	12083	217	165	12150	11470	175	126	8409	8345
Terres labourables	205	138	2251	3814	204	114	2779	3441	235	143	2763	2515	227	134	3376	3150	182	118	2363	4141	135	76	2297	1393

Activités - productions

Les données chiffrées sont issues du service de la **statistique du ministère de l'Agriculture et de la Forêt**, diffusées après le recensement de l'an 2000, dans les départements.

Pour les cultures, les six cantons ont des aspects communs avec la **quasi-absence d'oléagineux** sauf à Quarré-les-Tombes avec 26 ha, et Château-Chinon avec 30 ha (0,78% des terres labourables). Saulieu avec 161 ha de colza fait exception.

La culture de la **pomme de terre** a disparu pratiquement dans quatre cantons sur six, dont celui de Saint-Léger où elle intéressait pourtant 87 exploitations en 1988. En 2000, elle réunissait seulement 2ha sur les six territoires considérés.

Autre abandon quasi inéluctable, celui de la production du **maïs grain et semence**. Cette production ne concernait plus que 4 ha dans le canton de Château-Chinon où elle était déjà en retrait de 20% par rapport à 1988 (sur 0,1% des terres labourables seulement).

Le **blé tendre** voit son aire de culture en déclin sauf sur Saulieu (+ 14,75%) et Quarré-les-Tombes



(+ 16%). Une analyse plus pointue reste à faire pour en expliquer les raisons.

La culture des **céréales** connaît un recul général entre 1988 et 2000 avec une baisse des surfaces :

moins 15% Château-Chinon

moins 27,9% Lormes

moins 18% Montsauche

moins 16% Saulieu

moins 16% Saint-Léger

moins 13,16% Quarré-les-Tombes

Un nombre important d'exploitations en ont abandonné la pratique : c'est le cas de près d'une sur deux à Lormes.

Les terres labourables présentent, selon les terroirs, des situations contraires qui mériteraient d'être expliquées : progressions spectaculaires dans les cantons de Château-Chinon et Saint-Léger-sous-Beuvray avec des hausses respectives de 69 et 75% pendant que des baisses sont enregistrées dans les autres cantons de référence.

Quant à la superficie agricole utilisée, elle présente selon les cantons des variations à la baisse ou à la hausse assez peu significatives.

- Moins 11,7% Lormes
- Plus 2,70% Château-Chinon
- Plus 1,06% Montsauche
- Moins 7,5% Saulieu
- Moins 5,59% Saint-Léger-sous-Beuvray
- Moins 0,76% Quarré-les-Tombes

Cependant, on ne peut manquer de constater que la tendance à la baisse est la plus fréquente.

Les modes de faire-valoir

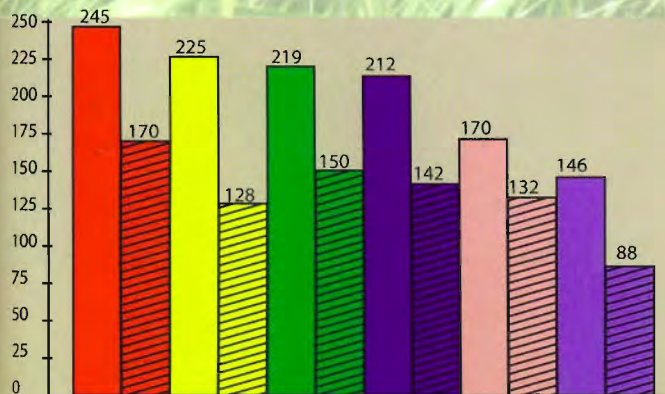
Dans chaque type d'exploitations, le nombre d'unités chute de façon importante de même que la superficie concernée par le faire-valoir direct. On voit qu'à l'inverse si le nombre de fermages diminue, l'étendue des terres mise en valeur par ce procédé

augmente partout. Et on constate que l'agriculteur qui n'exploite plus ne vend pas ses terres mais les loue à des fermiers, eux aussi de moins en moins nombreux. La terre serait-elle inaccessible en tant qu'acquisition, ou est-ce un renoncement volontaire à la capitalisation du foncier ?

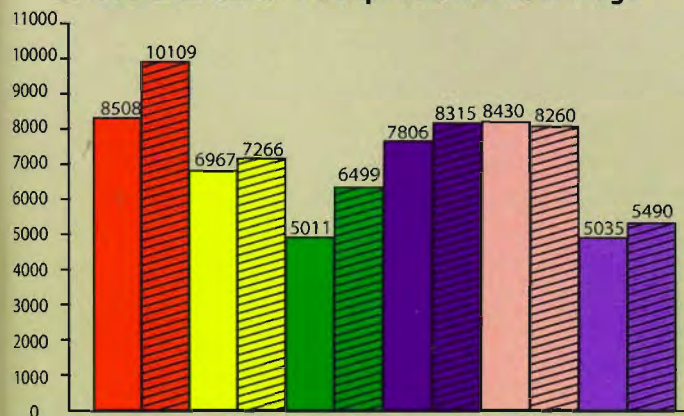
Quelques exemples pour illustrer ce propos. Si Château-Chinon perd 34% de ses propriétaires exploitants en 12 ans, les terres en faire-valoir direct sont parallèlement de 19% moins étendues. Par contre, 30,6% des fermiers ont disparu, mais ils cultivent un terroir plus étendu de 18,8%. La dimension des fermes a augmenté. Elles sont passées d'une moyenne de 34,7 ha à 59,46 ha.

Le canton de Saulieu perd 30% de ses exploitants directs, ce qui entraîne une diminution des terres en faire-valoir direct de 1474 ha soit une baisse de 28%. Si nous sommes là dans la cohérence, ce n'est pas le cas en ce qui concerne le fermage qui perd 33% des entreprises mais récupère 6,5% des surfaces.

La mise en regard des chiffres des exploitations de 1988 avec ceux de 2000 révèle un lourd constat au terme d'unités de production.



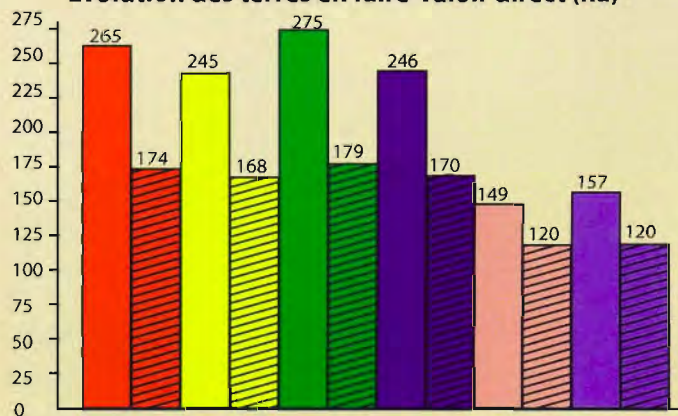
Evolution du nombre d'exploitations en fermage



Evolution des terres en fermage (ha)



Evolution des terres en faire-valoir direct (ha)



Evolution du nombre d'exploitations en faire-valoir direct

		1988	2000	évolution
Château-Chinon	unités	534	355	-33%
	hectares	14 693	15 090	2,70%
Lormes	unités	489	315	-35,50%
	hectares	12 675	11 187	-11,73%
Montsauche	unités	516	338	-34,40%
	hectares	10 295	10 404	+1,50%
Saulieu	unités	461	315	-31,60%
	hectares	13 067	12 084	-0,75%
Saint-Léger-sous-Beuvray	unités	321	254	-20,80%
	hectares	12 151	11 470	-5,60%
Quarré-les-Tombes	unités	319	208	-34,70%
	hectares	8 410	8 345	-0,77%

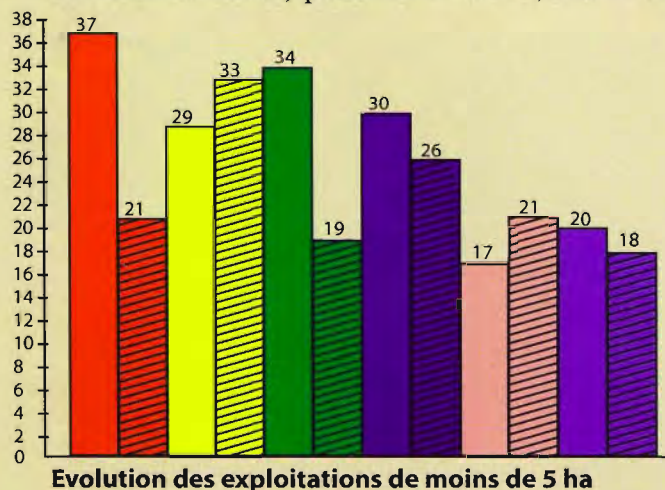
Evolution du nombre et de la surface des exploitations entre 1988 et 2000

Lormes a perdu le plus grand nombre d'entreprises avec 35,5%. Ailleurs, toutes les terres n'ont pas été reprises sauf dans le canton de Montsauche où la superficie a augmenté.

Evolution de la taille des surfaces agricoles utilisées

Sans doute parce qu'on peut considérer qu'elles ont atteint un nombre plancher « incompressible », les exploitations de moins de 5 ha diminuent peu sauf dans le canton de Montsauche où elles passent de 34 à 19. On constate une augmentation de leur nombre à Lormes (+ 13%) et à Saint-Léger (+ 23%), sans que l'on puisse dire ici quelle réalité elles recouvrent. **L'effondrement** se fait au niveau des exploitations comprises entre 50 et 75 ha qui voient leur nombre divisé par deux, avec une exception sur Montsauche (-18% seulement). Cette particularité mériterait d'être comprise.

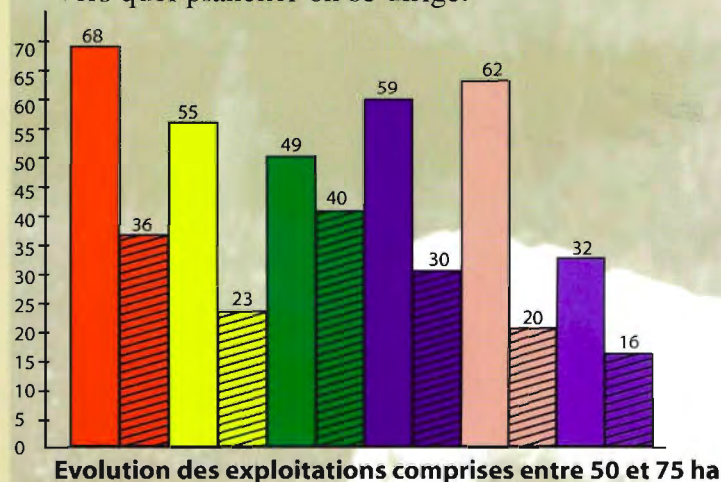
La « poussée » se fait dans la fourchette des surfaces de 100 à 125 ha, dont le nombre (sur les six cantons réunis) passe de 72 à 129, soit 73% en



plus sur 12 années.

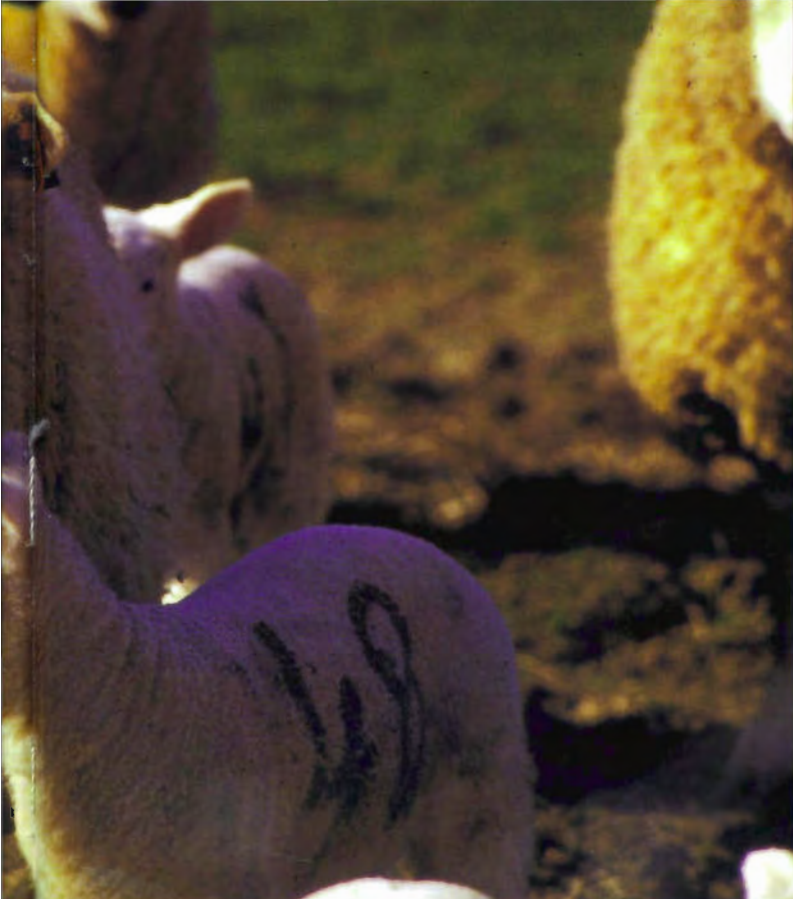
Bien plus considérable est le changement intervenu dans la tranche des 150 à 200 ha dont le nombre est multiplié par 3 ! Les surfaces qu'elles couvrent « explosent » et sont, elles aussi, multipliées par 3 (3,13).

Le nombre total d'exploitations a chuté de 31,93% sur les six cantons. On peut se demander vers quel plancher on se dirige.



Les cheptels vifs

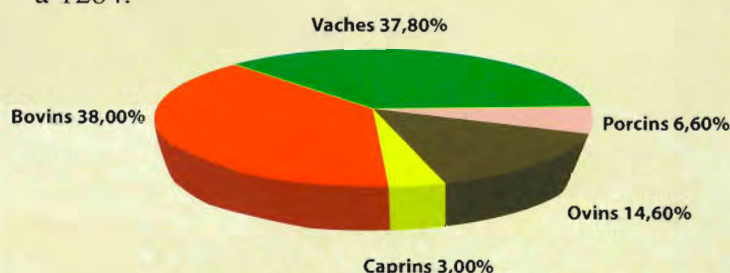
Précisons que les vaches allaitantes des troupeaux sont dénombrées en dehors de la catégorie « bovins ». Partout, le nombre de **bovins** a augmenté, mais avec des croissances inégales. Le canton de Château-Chinon avec 184 exploitations « porte » 22 794 bovins en 2000 soit 124 têtes en moyenne.



trésorerie connaît pourtant une rotation « rapide », n'est peut-être pas le mieux adapté à la région.

Quant au **mouton**, les chiffres qui le concernent semblent dire qu'il décourage l'éleveur du Morvan. Un nombre d'éleveurs est souvent divisé par un nombre supérieur à deux (à Montsauche, on passe de 77 à 26 producteurs). En douze ans, la production s'effondre passant de 30 314 têtes à 18 561.

L'élevage du **porc** ne motive plus lui non plus le Morvandiau. En gros, les chiffres sont divisés par deux pour la production. L'explication se trouve sans doute dans la fluctuation cyclique des cours. Le canton de Quarré-les-Tombes échappe à cette tendance : il a bien perdu la moitié de ses éleveurs, mais le nombre de têtes est passé de 119 à 1264.



Répartition du cheptel vif en 2000

Les statistiques concernant les **tracteurs** font apparaître une baisse globale du nombre des engins, indice visible de l'équipement de l'exploitation. Mais cette « lisibilité » doit être corrigée par le nombre d'unités par exploitation, si l'on veut lui donner un sens.

	1988	2000
Château-Chinon	1,8	2,75
Lormes	1,81	2,15
Montsauche	1,85	2,5
Saulieu	1,8	2,18
Saint-Léger-sous-Beuvray	1,83	2,2
Quarré-les-Tombes	1,74	2,15

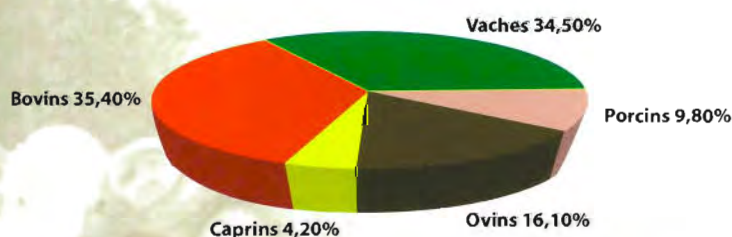
Moyenne du nombre des tracteurs par exploitation

Pour les six cantons, on remarque en 1988, une constante étonnante dans l'équipement. Pour 2000, on peut au contraire constater des différences qui recouvrent sans doute des situations variées. Les nombres ici ne sont que des premiers « marqueurs », il faudrait tenir compte de l'âge et de la puissance du matériel.

Avec les informations suivantes, seront pris en compte des paramètres « humains ». En traitant

Cette moyenne était de 71,26 en 1988, soit une augmentation de 74%. On remarque que partout le nombre d'unités de bovins croît à l'inverse de celui des exploitations. Ainsi sur Quarré-les-Tombes, le cheptel augmente de 612 têtes (+6% seulement) mais le nombre des exploitations a baissé de 35%. La moyenne par exploitation passe ainsi de 67,46 en 1988 à 110,20 têtes en 2000.

Sur les six cantons, le cheptel bovin a augmenté de 11, 69%. On peut se demander quel sera le nombre plafond.



Répartition du cheptel vif en 1988

On peut se demander également si le **troupeau caprin** ne s'achemine pas vers une disparition programmée : de moins en moins d'exploitations sont concernées de 153 en 1988 à 70 en 2000. Les élevages passent au total de 1404 à 1060 têtes soit une chute de près de 25%. Si le canton de Saint-Léger-sous-Beuvray a vu son troupeau augmenter, plus d'un éleveur sur deux a disparu. Du fait de ses contraintes diverses, ce type d'élevage, où la

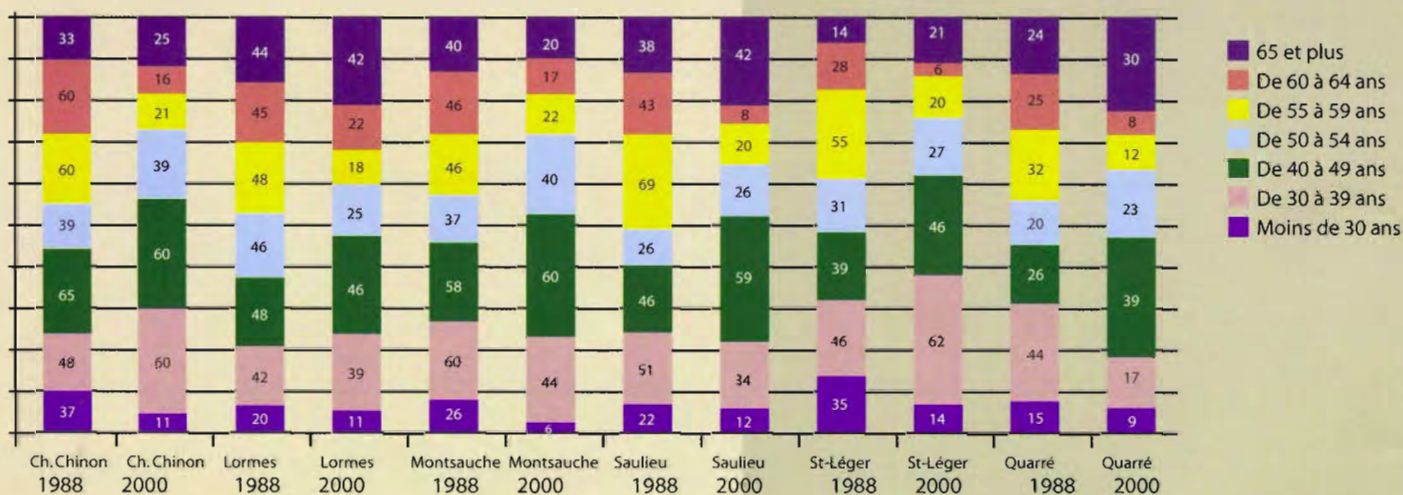
Cantons	Château-Chinon		Lormes		Montsauche		Saulieu		Saint-Léger		Quarré-les-Tombes	
Evolution de 1988 à 2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000
Exploitants individuels	12715	11810	11229	9006	8907	7989	10956	8855	9685	7619	7587	6524
GAEC	1121	2646	1421	1604	1280	1882	1148	1957	1342	1327	669	1019

Statuts des exploitations

du **statut**, on voit que l'exploitation en GAEC ne fait pas recette et la fluctuation de leur nombre n'est pas significative. On manque d'éléments pour comprendre tantôt la hausse (Château-Chinon) tantôt la baisse (Saint-Léger) de la valeur absolue sur la période 1988-2000. Pourtant, les surfaces agricoles exploitées de cette manière ont augmenté partout (+ 49,19% sur l'ensemble), atteignant 10 435 ha au total.

Les surfaces travaillées en exploitations individuelles reculent partout et sont passées de 61 079 ha à 51 803 ha.

Autre indice d'une approche de la situation, la **population agricole familiale** : 4 795 personnes en 1988, 3 147 en 2000. Les cantons ont perdu 34,36% au total. La chute globale de ces effectifs doit être observée au vu des tranches de générations. Le problème du renouvellement est posé et on sait qu'il est une préoccupation majeure des agriculteurs. Ce souci concerne également l'occupation de



Evolution des tranches d'âge de la population agricole

l'espace et la présence, voire la survie, de tous les services. Deux cantons - Château-Chinon et Saint-Léger-sous-Beuvray - voient augmenter le nombre de leurs exploitants dans la tranche des 30-39 ans (entre 1988 et 2000). On peut parler de stabilité globale ou d'évolution non significative dans les tranches 40-49 et 50-54, mais comment ne pas se poser de questions devant la chute du nombre des moins de 30 ans, chute de 26 à 6 à Montsauche, de

22 à 12 à Saulieu, de 37 à 11 à Château-Chinon et de 15 à 9 à Quarré-les-Tombes. On voit bien là que tout le tissu social est menacé et risque de se dissoudre. Dans les tranches d'âges supérieurs à 55 ans, les effectifs diminuent logiquement. Il faut cependant signaler une hausse étonnante du nombre des plus de 65 ans à Saulieu (de 38 à 42), à Saint-Léger (de 14 à 21) et à Quarré-les-Tombes (de 24 à 30) qui poursuivent leur activité.



▲ Foire aux bestiaux dans le Morvan

Une notion plus floue d'évaluation est celle de l'UTA, c'est-à-dire **l'unité de travail annuel**, quantité de travail d'une personne à temps plein sur l'exploitation. On voit cet indice, sans doute assez subjectivement mesuré selon les personnes, chuter dans des proportions importantes. Il ne traduit pas seulement le temps passé aux travaux agricoles, ni tout le temps de présence sur l'exploitation, mais peut comprendre aussi la comptabilité. Ces données chiffrées significatives laissent cependant supposer un allègement des contraintes dont on ne peut douter qu'elles soient bénéfiques aux exploitants.

*Pour terminer ce propos, il faut signaler l'apparition de l'**agriculture biologique** inexistante en 1988 : 20 exploitations en revendiquent l'activité en 2000 sur les six cantons. Elle constitue une approche nouvelle de la production.*

Encore une fois, nous avons bien conscience que de nombreux éléments manquent à cette présentation. Comme on a pu le voir, l'activité agricole n'est pas figée dans son évolution et on voit se dégager des lignes de force. Des cultures et des élevages perdent de l'importance. La dépopulation se confirme. Le nombre d'actifs âgés persiste, mais l'activité semble de moins en moins contraignante en terme de temps passé.

L'important n'est-il pas de constater que la spécialisation s'oriente vers une « mono-activité », celle de l'élevage bovin ? On peut se demander si cette tendance affirmée peut être sans conséquence sur la place du Morvan dans le concert des régions et, bien sûr, celui de l'Europe élargie. Sur le long terme, interrogeons-nous aussi sur les risques qui concernent la conservation des sols.

◀ Bocage morvandiau



Le rêve beauceron de

l'agriculture morvandelle...

***E**n 1975, il y a bientôt trente ans, mon père arrivait dans le Sud-Morvan. J'avais dix-huit ans. Nous venions de Magny-Cours où nous exploitions une ferme d'une cinquantaine d'hectares. Bien que de même type, à savoir polyculture-élevage, et du même département, l'agriculture que nous avons découverte 90 kilomètres plus loin était très différente.*

Alors qu'à côté de Nevers, nous étions les « petits paysans » au milieu des grandes familles d'éleveurs de reproducteurs charolais, nous arrivions dans un pays où, grosso-modo, tout le monde avait une cinquantaine d'hectares, une trentaine de vaches, un tracteur de cinquante ou soixante chevaux. Tout était différent ! Alors qu'à Magny-Cours les haies (trasses) avaient été supprimées ou passées au débroussaillant, ici les bouchures étaient entretenues, les fossés faits, chaque pré avait sa barrière en bois ! Mais le contraste ne s'arrêtait pas là. Dans ce pays que nous découvrons, les gens s'appelaient par leur prénom, se tutoyaient ! Combien de fois mon voisin m'a repris quand je l'appelais « Monsieur » ! Quelle ne fut pas non plus, pour ma mère, la surprise : autrefois, quand elle allait faire ses courses à Magny-Cours, il aurait été inconcevable de parler de « vache » chez l'épicier, cela ne se faisait pas, et d'ailleurs les femmes là-bas ne mettaient pas les pieds dans les étables. Ici, les gens parlaient du veau qui ne veut pas téter, de la césarienne de la nuit précédente ... Nous débarquions dans un autre monde où la convivialité, comme on dit aujourd'hui, voulait dire quelque chose. C'était décidé, je restais ici et faisais de l'agriculture mon métier.

Cette agriculture semblait alors sur de bons rails. Certes, les agriculteurs ne roulaient pas sur l'or, mais il était reconnu dans le reste du département qu'ils s'en tiraient plutôt bien.

Pour chaque ferme, le matériel semblait suffisant. On achetait peu d'engrais, peu d'aliments pour le bétail, les quelques hectares de céréales fournissant la paille et le grain dont le surplus était vendu à la coopérative. Chacun faisait son bois, ses poteaux de clôture, une partie de sa semence. Sans vivre en autarcie, le système relativement économe et autonome permettait de mettre un peu d'argent de côté pour renouveler le matériel ou acheter sa terre.

L'agrandissement n'était pas encore devenu un sport local !

Il faut dire qu'une chose dissuadait les paysans de chercher à augmenter la dimension de leur entreprise : la mécanisation insuffisante de deux choses, la récolte du foin et l'hivernage des bovins. Chacun savait que reprendre vingt ou trente hectares signifiait une semaine de pénible labeur supplémentaire lors des foin et une à deux heures de travail supplémentaire de pansage pendant les 100 à 120 jours pendant lesquels les vaches sont à l'étable. Il y avait donc de quoi réfléchir.

Et puis, dans les années 80, apparut une merveille de la technologie, la presse à balles rondes ! Grâce à la forme des bottes, le foin ne craint plus la pluie et peut être mis à l'abri une fois les foin terminés et par une seule personne avec une fourche hydraulique. De plus, cette puissante machine permet de presser jusqu'à dix hectares de foin en une après-midi contre trois auparavant.

Adieu les foin d'antan, adieu le pénible labeur sous le brûlant soleil d'été. Tout est pour le mieux. Enfin,



jusqu'à l'hiver ! Car on s'aperçoit vite, que ces énormes ballots (comme disent les techniciens !), ne rentrent pas facilement dans les « fenots » et sont bien difficiles à dérouler dans les étables. Et là intervient encore le génie humain. On construit de grands hangars pour stocker le fourrage et de grandes étables avec un large couloir central où l'on peut apporter la botte avec le tracteur et la dérouler. On peut donc, grâce à la facilité du travail, commencer à s'agrandir en surface et augmenter le nombre de bêtes. Mais là, on se rend compte, assez vite, qu'une grande étable c'est bien, mais il faut toujours lâcher les veaux, matin et soir, pendant la période hivernale pour qu'ils aillent téter leur mère et surtout curer (enlever le fumier) les vaches tous les jours. Pas de souci, voici la stabulation libre. Premier problème : les vaches en liberté se battent : on leur coupe les cornes ! Autre problème : la paille. Il faut six fois plus de paille dans une stabulation libre que dans une stabulation traditionnelle. Ce n'est pas grave, comme on n'a plus le temps d'augmenter la surface en céréales, on en achètera. On n'a plus, non plus, le temps d'écarter la paille dans la stabulation : on invente la pailleuse. Pas le temps non plus de distribuer la nourriture à tant de vaches : on invente la mélangeuse-distributrice. Plus le temps de faire des poteaux de clôture : il y en a à la coopérative. Ni de faire sa farine : on achète des granulés. Pas le temps de se faire du bois : on se chauffe au fuel. Ni le temps de traiter ses céréales, on appelle une entreprise. (Il faut dire, en plus, que depuis 1992, la nouvelle Politique Agricole Commune Européenne favorise l'accroissement des exploitations en donnant des primes substantielles aux agriculteurs en proportion de leur nombre de vaches et de leur surface.) Plus le temps d'ailleurs de faire des céréales, elles sont si bon marché !

Plus le temps ! Pas même le temps de se demander

◀ Jean-Charles Cougny devant son exploitation



▲ L'heure du repas dans une stabulation

si avec un peu moins de surface, de matériel, on n'aurait pas un peu plus de temps, voire un peu plus d'argent !

Pourtant, quand on demande à l'agriculteur, pourquoi il s'agrandit, pourquoi il reprend la ferme de son voisin au lieu d'y laisser un jeune s'installer, il vous répond qu'une ferme comme celle qu'il reprend n'est pas viable et que, de toute façon, un jeune ne pourrait pas y faire sa vie et que lui il est obligé de s'agrandir sinon il ne pourra pas survivre, d'autant qu'il paraît que les subventions vont baisser en pourcentage, alors si l'on en veut un maximum à l'avenir, il faut essayer d'en capter le plus possible maintenant ! Et puis tout le monde s'agrandit, il faut bien suivre le mouvement.

Et quand une enquête, initiée par la Chambre d'Agriculture prouve que l'agrandissement n'augmente pas le revenu, on l'occulte, on met la tête dans le sable.

Alors aujourd'hui, le Morvan essaye de ressembler à la Beauce. De gigantesques bâtiments se construisent, les tracteurs utilisés font 140 chevaux, les petites fermes sont divisées, absorbées, anéanties, les haies arrachées à la pelleteuse, les tours de pré traités au débroussaillant... La mise aux normes en condamnant les vieux bâtiments déjà malmenés par le modernisme envoie une partie de notre patrimoine aux oubliettes et le seul espoir de sauvetage pour ces granges, étables, hangars où nos ancêtres ont travaillé est de trouver un Hollandais ou un Parisien qui en fasse au mieux une résidence secondaire, au pire un garage à caravane ou un abri pour la tondeuse à gazon... Heureusement, les marchands de matériel, de paille, de crédit, de fuel, d'aliments, de bâtiments, de pesticides, de semences, jubilent. Les pépiniéristes et les vendeurs de tondeuses aussi !

L'épicier a fermé boutique. Le boulanger est parti et on achète son pain au supermarché. La poste ferme, l'école aussi, le train ne s'arrête plus... ce n'est pas grave, « demain je prendrai le 4x4, je t'emmènerai à l'école à Nevers, il faut que je passe à la DDA*, pour une histoire de prime ! ».

* Direction Départementale de l'Agriculture

Création de la marque

Par Bernard Périé

« produit du Parc naturel régional du Morvan »

Une marque spécifique de produits portant la marque « Produits du Parc naturel régional du Morvan » a été créée officiellement. Elle bénéficie de l'agrément du ministère de l'Environnement. Dans le Morvan, existe une liste non exhaustive de produits : viandes ovines, bovines, volailles, produits laitiers, miel, qui peut être complétée par d'autres produits issus du territoire du Parc du Morvan avec des contraintes et des obligations très précises inscrites dans une charte.

Pour bénéficier de la marque, quatre critères fondamentaux sont inscrits dans cette charte :

La logique artisanale

Dans le processus de production et de fabrication, la main de l'homme reste prépondérante. Le service, l'accueil sont personnalisés et empreints d'une dimension pédagogique.

Le respect de l'environnement

Les services proposés, les procédés de production et de fabrication des produits sont particulièrement respectueux de l'environnement.

L'origine

Les structures exercent leur activité à l'intérieur du périmètre du Parc. Les matières premières utilisées sont d'origine locale, exception faite pour certains produits où le savoir-faire est déterminant.

Les prestataires touristiques s'attachent à faire découvrir le territoire à leurs clients.

L'authenticité et l'innovation

Les produits alimentaires ou artisanaux et les services sont en parfaite adéquation avec l'histoire du territoire et s'inscrivent dans sa continuité. Il ne s'agit pas pour autant de céder à des tentations passéistes. Il est souhaitable, au contraire, que les entreprises fassent preuve d'innovation.

La charte de la marque fixe les critères auxquels doit répondre

le produit ou le service, de sa production à sa commercialisation. Cette charte est un document collectif et consensuel, commun à tous les utilisateurs de la marque pour un même type de produit ou de service.

La convention d'utilisation de la marque est avant tout un engagement mutuel, une sorte de contrat de confiance passé, pour trois années renouvelables, entre le producteur, l'artisan ou le prestataire de service et le Parc naturel régional du Morvan. Elle précise les modalités de contrôle du respect de la charte de la marque, les clauses financières, la nature des engagements pris par le bénéficiaire et par le Parc en matière d'accompagnement.

Une règle du jeu simple : l'attribution de la marque « Parc naturel régional du Morvan » est subordonnée à la signature entre le bénéficiaire et le Parc concerné. Le premier s'engage à respecter une charte de la marque, le second met en œuvre une démarche de conseil, de formation et d'accompagnement de la structure. Il peut également encourager le regroupement de producteurs ou de prestataires.

La charte garantit des pratiques agricoles : par exemple, pas de maïs d'ensilage, traitements phytosanitaires limités, interdiction de l'imidaclopride (exemple le Gaucho ou le Régent), suivi vétérinaire qui limite l'usage des produits chimiques, interdiction des O.G.M. dans l'alimentation. Cette charte est contrôlée par un organisme indépendant.

Par exemple, pour la charte relative à la



▲ Produits proposés par M. Volkaert



M. Bouchoux éleveur à Corancy ▲

Produit

viande bovine, d'autres partenaires sont inscrits dans la charte : les Terrines du Morvan à Onlay, les Viandes du Terroir, la boucherie de découpe de Saint-Honoré-les-Bains, les Séjours de Charme réunissant une cinquantaine de restaurants du territoire du Parc et le lycée agricole de Château-Chinon.

Sur le terrain, nous avons rendu visite à trois éleveurs :

Monsieur Bouchoux, éleveur de bovins

La première exploitation visitée est celle de monsieur Bouchoux, éleveur de bovins dans la commune de Corancy et président de l'association des éleveurs du Parc naturel régional du Morvan. En 2001, un ensemble d'agriculteurs s'était auto-organisé pour la production de bovins et d'ovins, action qui a été relancée par le Parc en 2002, date à laquelle l'agriculteur a rejoint le groupe, en tant que fervent partisan des produits de qualité mis à disposition des consommateurs.

Ce qui nous frappe, et cela est valable pour l'ensemble des exploitants rencontrés, c'est l'amour de la qualité et des animaux. Le troupeau n'est pas seulement une source de revenu, une réelle affection s'instaure entre le propriétaire et ses animaux.

C'est à l'occasion de rencontres professionnelles,

syndicales, de foires et autres manifestations que lui est venue l'idée de se grouper avec d'autres éleveurs pour mettre en avant la qualité des productions et ainsi, petit à petit, prendre corps dans une charte regroupant des éleveurs du parc du Morvan.

Son exploitation comprend quatre-vingt-dix-sept hectares pour un cheptel permanent de soixante mères. A l'origine, il était naisseur comme beaucoup d'exploitants du Morvan. Toutefois, son but est d'élever et d'engraisser jusqu'au bout ses bovins et ainsi de proposer un produit fini bénéficiant d'une traçabilité parfaite. Dans cette optique, monsieur Bouchoux tente de supprimer, autant que faire se peut, les intermédiaires qui renchérissent le prix de la viande.

Vous pouvez le rencontrer en prenant rendez-vous. Il vous parlera de son métier et de son exploitation beaucoup mieux que je ne sais le faire. Téléphone/Fax : 03 86 78 05 22

Monsieur Volkaert, aviculteur

Caché au creux d'un vallon, un peu à l'écart de la route de Lormes, la famille Volkaert habite dans le hameau de l'Ecorchien. Ancien éleveur de bovins, monsieur Volkaert, aidé par son épouse, s'est surtout spécialisé dans la volaille. Elevés en liberté, coqs, poules, canettes, dindes, pintades et

oies se côtoient. La nourriture est garantie, comme tous les produits du Parc, sans O.G.M. La vente directe attire particulièrement la clientèle locale et parisienne. Monsieur Volkaert est, également, le fournisseur attiré de très bons charcutiers et de restaurateurs renommés.

Partenaire du Centre d'étude de recherche et de diversification, le couple est, comme tous les adhérents de la charte de la marque « produit », amoureux du travail bien fait et de la qualité des produits. La production annuelle est de trois mille volailles par an, à laquelle s'ajoute une soixantaine de moutons abattus à Autun et transformés dans l'atelier de découpe de Saint-Honoré-les-Bains.

La vente se pratique à la ferme du vendredi 13h au dimanche 12h, il est toutefois souhaitable de commander les volailles à l'avance.

Téléphone/Fax : 03 86 22 52 45

Elevage de chèvres et de vaches à la ferme du Rebout

Située dans une autre partie du Parc, nichée au pied du mythique mont Beuvray, vous découvrirez après bien des détours la ferme du Rebout, de madame Demanges et de ses deux associés. La vue sur les monts du Morvan est absolument superbe et vaut le déplacement. Cet élevage de chèvres a été créé avec bonheur après mai 68, à l'époque du retour à la nature, où les gens de la ville lassés de la vie agitée redécouvraient la campagne. Cet élevage a réussi à se maintenir malgré les difficultés et l'exploitation a grandi. C'est au hasard d'un stage que madame Demanges, d'origine vosgienne, a rencontré l'heureux exploitant qui avait besoin de quelqu'un pour le seconder dans son exploitation devenue importante. Le stage s'est transformé en embauche et l'embauche en association, dans laquelle est venue se joindre le frère de cette nouvelle associée.

Nous avons assisté à la sortie des soixante et une chèvres – alpines, chamoisées et une blanche – qui se dirigeaient, toutes clochettes dehors, vers un des prés tout proche. Dire qu'il y a entente entre madame Demanges et ses chèvres est un faible mot, c'est plus certainement d'affection dont il s'agit. Chacune d'entre elles porte un nom, souvent poétique, et la gardienne du troupeau les reconnaît sans problème.

La journée de la fermière commence par la traite du matin ; le lait est filtré et emprésuré, suivent la préparation du caillé sur la récolte de la veille, la préparation des commandes, pour finir par les livraisons et la traite du soir, à cinq heures. Chaque chèvre produit en moyenne annuellement cinq cents kilos de lait.

L'élevage des chèvres n'est pas seulement destiné au plaisir des yeux mais aussi à celui du palais :



Mme Demanges parmi ses chèvres





▲ La fromagerie du Rebout

crottin fermier, tomme de chèvre... Tommes de vache, yaourts ou encore fromage blanc, cher au cœur de tous les Morvandiaux lorsqu'il est dégusté avec des fines herbes et des échalotes hachées menu, sont également proposés à la ferme du Rebout. L'exploitation compte, en effet, une bonne dizaine de Montbéliardes. Depuis cette année, vous pouvez également trouver un fromage charolais en forme de tonnelet ayant reçu, tout nouvellement, son A.O.C. Tous ces produits sont commercialisés sur place et vendus à la clientèle particulière, aux marchés de Chalon et de Nevers, aux restaurateurs locaux et à quelques petites surfaces locales.

Notre dernière question avant de partir :

« Changeriez-vous de vie si la possibilité vous en était donnée ? ». La réponse de madame Demanges est accompagnée d'un grand éclat de rire :

« Sûrement pas, tous les jours je me réjouis de faire ce que je fais et de vivre ici ».

Je vous l'ai dit, au cours de cette enquête, j'ai même rencontré des éleveurs heureux.

Tous ces produits sont vendus lors du marché fermier à la salle des fêtes de Planchez-en-Morvan, tous les premiers vendredis de chaque mois, de 10h30 à 12H. Se renseigner à la Maison du Parc au 03 86 78 73 51.



▲ Signalétique réalisée pour la promotion de la marque

Femmes d'agriculteurs

L'association "Actrices Nivernaises" a publié en avril 2004 son premier bulletin : "Paroles d'Actrices Nivernaises".

Les objectifs de ce bulletin d'informations : faire connaître les actions de l'association aux adhérentes, créer du lien social, donner la parole et "laisser s'exprimer la ruralité".

En mai 2000, au moment de la crise bovine, des animatrices du F.A.F.E.A. (Fonds d'Assurance Formation des Exploitants Agricoles) et de la F.D.S.E.A. (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) ont réuni des agricultrices ayant participé à différentes formations sur le département (comptabilité, informatique, BAFA, aménagement des abords de ferme, etc...). Cette période difficile à vivre, économiquement et humainement pour les agriculteurs, ont incité les femmes à se retrouver.

A la question : "Si un groupe d'agricultrices se forme sur le département, que souhaiteriez-vous qu'il véhicule?", les femmes ont répondu "rompre l'isolement, échanger, rencontrer d'autres femmes, se former,

se serrer les coudes".

Un voyage dans le Maine-et-Loire a été organisé, avec au programme, la rencontre avec des agricultrices et la visite de fermes.

Une deuxième rencontre a eu lieu dans l'Allier pour des échanges avec un groupe féminin de développement et un groupe syndical.

Les agricultrices nivernaises décident en mai 2002 de s'organiser en association loi 1901. Parallèlement une commission d'agricultrices rattachée à la FDSEA se constitue. L'association est baptisée "Actrices Nivernaises", actrices là où l'on vit.

L'un des objectifs de l'association "Actrices Nivernaises" est de réunir des agricultrices et des femmes du monde rural qui veulent participer au développement de leur milieu de vie.



Depuis 2002, bon nombre d'actions ont été menées toujours dans un endroit différent du département pour rejoindre les femmes là où elles vivent :

- 30 avril 2002,	Luzy :	journée d'informations sur les prestations familiales et les garanties sociales animée par la Mutualité sociale agricole.
- Automne 2002,	Saint-Saulge :	stage de quatre jours intitulé "Prise de parole devant un groupe".
- 5 décembre 2002,	Saint-Pierre-le-Moutier :	après-midi décorations de Noël.
- 22 mai 2003,	Biches :	journée consacrée à "être actrice sur son territoire" avec la participation d'Anne Savignon de l'ANCAR, avec qui nous avons redessiné la Nièvre à partir de nos connaissances.
- 11 juin 2003 :		visite de la Maison du Parc naturel régional du Morvan à Saint-Brissson.
- 30 septembre 2003,	Chiddes :	deuxième assemblée générale et visite de l'élevage de veaux de Michèle Andriot (Luzy).
- 15 avril 2004,	canton de Varzy :	classement et archivage de documents.
- février à juin 2004,	Saint-Saulge :	7 journées de formation pour "dire son projet". Ce stage s'adresse à toutes les agricultrices, souhaitant faire le point. Il conduit à l'élaboration de tout type de projet, personnel, professionnel ou social.
- 6, 7 mai et 2 juin 2004,	Nevers :	formation autour de "la retraite, la transmission : une préparation humaine". L'intervenant est Jean André Boissinot, formateur en relations humaines à l'association "P.R.H." (Personnalité Relations Humaines).
- 24 juin 2004,		découverte du patrimoine avec la visite de Clamecy.
- fin septembre 2004,		assemblée générale.

"Actrices Nivernaises", un lieu d'échanges itinérant ouvert à toutes et à tous!